

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220317-D_17_03_2022_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2022

Affichage : 22/03/2022

Délibération n°17-03-2022-012

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Jeudi 17 mars 2022*

Date de convocation	11 mars 2022
Date d'affichage	11 mars 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	51 (dont 10 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 17 mars à 18h00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 38 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient représentés : 3 - M. Dominique COUALLIER représenté par M. Serge GAUTIER, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 10 – M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Jean-Pierre CIRON ayant donné pouvoir à M. Joël CIRON, M. Jean-Yves HERMELINE ayant donné pouvoir à M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Cécile KNITTEL ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Roland MARCOTTE ayant donné pouvoir à M. Raymond BELLENCONTRE, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON.

Etaient excusés : 4 - M. Thierry BODIN, M. Guy CHEVAUCHER, M. Thierry GUÉRIN, M. Xavier TERRIER.

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

CULTURE : APPEL À PROJETS MICRO-FOLIES

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du
Tourisme, Culture et Communication,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- L'Etat a lancé un appel à projets pour déployer des Micro-folies sur tout le territoire des Pays de La Loire ;
- Ces équipements proposent des contenus culturels ludiques et numériques afin d'animer le territoire et rendre la culture accessible au plus grand nombre, y compris dans nos territoires ruraux ;
- La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise projette d'implanter une micro-folie au sein du centre culturel intercommunal de La Laverie, et a candidaté en ce sens.

PREND ACTE que si la candidature est retenue, divers travaux d'aménagement sur le site de La Laverie seront nécessaires pour aménager la micro-folie (regroupement de 2 salles en une : démolition de cloison, électricité, sol, peinture, création d'un espace de stockage), de même que l'acquisition de mobiliers et d'équipements (écran, vidéo-projection, équipement son, chariot de charges, casques de réalité virtuelle...). Les travaux et acquisitions seraient réalisés au 2nd semestre 2022 pour une ouverture début 2023.

EST INFORME :

- Que le coût d'investissement global est estimé à 90 000 €.
- Qu'une subvention de 45 000 € est demandée dans le cadre de l'appel à projets.
- Le reste à charge de 45 000 € sera déduit de l'enveloppe financière annuelle versée par la CCHS à La Laverie qui puisera sur ces réserves en 2022 pour équilibrer son budget.

VALIDE le projet de micro-folie.

VALIDE le plan de financement de ce projet comme suit :

INVESTISSEMENT / nature	Qté	DEPENSES HT	nature	Pourcentage	RECETTES HT
MICRO-FOLIE FIXE / Musée Numérique		29 990,00 €	Préfecture / Appel à projet Micro-Folie 2022	76%	45 000,00 €
<small>Tablettes (bien préciser le nombre dans la case "Qté")</small>	0		Fond propres	24%	13 990,00 €
Chariot de charge		1 278,00 €			
Accessoires		3 094,00 €			
Equipement vidéo- projection		18 107,00 €			
Equipement son		6 047,00 €			
Serveur d'application		1 464,00 €			
Equipement réseau					
Réalité Virtuelle		4 000,00 €			

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Casques de réalité virtuelle	10	3 500,00 €			
Accessoires	10	500,00 €			
Frais d'installation		- 0€			
Travaux / aménagement		25 000,00 €			
<i>Aménagement des locaux (démolition de cloison, peinture, électricité, sols, mobilier...)</i>		25 000,00 €			
Communication / signalétique		0 €			
Autres frais		0 €			
TOTAL		58 990 €	TOTAL		58 990 €

FONCTIONNEMENT / nature	Qté	DEPENSES HT	FONCTIONNEMENT / nature	Pourcentage	RECETTES HT
ETP : <i>redéploiement en interne + extension d'activité</i>	1	30 000,00 €	Fond propres	100%	31 272,00 €
Service Civique	1	1 272,00 €			
TOTAL		31 272 €	TOTAL		31 272 €

TOTAL DEPENSES PROJET	90 262 €	TOTAL RECETTES PROJET	90 262 €
------------------------------	-----------------	------------------------------	-----------------

AUTORISE le Président ou son représentant à répondre à l'appel à projets et à solliciter des financements pour ce projet.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 17 mars 2022

Pour extrait conforme

Le 18 mars 2022

Le Président

M. Didier REVEAU